

#### **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### Séance du Mercredi 19 Février 2014

Date de la convocation 12 Février 2014 Heure de la séance 18 heures Lieu de la séance Salle de réunion – Centre Aquatique Intercommunal CLERMONT L'HERAULT

PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance

**ASPIRAN**: M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, Mme CAER Michèle, **BRIGNAC**: M.JURQUET Henri, M.CAUSSEL Jean-Louis, M.SAGNES Bernard,

CABRIERES: M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain,

CANET: M.REVEL Claude, M.FAVIER Marc, Mme FABRE Maryse, M.MALBEC

Sylvain, M.BORE Jacques,

CEYRAS: M.LACROIX Jean-Claude, M.CERET Hugues, Mme BARRE Berthe,

Mme FLOUROU Jocelyne,

CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS

Odile, Mme GOMIS Sylvie, Mme MILAN Andrée, **FONTES**: M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,

**LACOSTE**: M.VENTRE Philippe, **LIAUSSON**: M.BETZ Bruno,

LIEURAN CABRIERES: M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,

MERIFONS: M.VIALA Daniel,

MOUREZE: M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN: M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON: M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,

PAULHAN: M.SOTO Bernard, M.LOPEZ Daniel, M.DUPONT Laurent, M.GIL

Claude, M.QUEROL Jean-François, M.MERCET Pierre,

PERET: M.BILHAC Christian, M.AZAM Joël,

SAINT FELIX DE LODEZ: M.RODRIGUEZ Joseph, M.AUDRAN Bernard, Mme

DELMAS Louisiane,

**SALASC**: Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,

**USCLAS D'HERAULT:** M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard,

**VALMASCLE**: Mlle VALENTINI Martine, **VILLENEUVETTE**: M.VIDAL Eric.

## **PROCURATIONS**:

M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.GAIRAUD Francis, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier,

M.SANMARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe,

M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.LIEB François à M.BARDEAU Francis, M.VALENTINI Gérald à Mile VALENTINI Martine

# Objet : Création du poste technicien de rivière et demande de financement de ce poste auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée

Monsieur GAIRAUD informe les membres du Conseil Communautaire qu'afin de donner les moyens humains et techniques en vue d'exercer la nouvelle compétence « études locales sur la gestion des milieux aquatiques et travaux de restauration et d'entretien de la ripisylve des cours d'eau situés en limite ou sur le territoire de la Communauté de Communes (Hérault, Lergue, Boyne, Dourbie, Salagou à l'exclusion du lac, de son plan d'eau et de ses berges)», il est proposé au Conseil Communautaire la création d'un poste de technicien de rivière.

Accusé de réception en préfecture

034-243400355-20140220-2014-02-19-37-DE

Date de télétransmission : 21/02/2014 Date de réception préfecture : 21/02/2014 Il précise que le rôle de ce technicien sera d'assister les élus dans la définition et l'élaboration de la politique locale de gestion des milieux aquatiques du territoire communautaire, politique en lien avec les objectifs inscrits dans le contrat de rivière.

Il sera accompagné et assisté techniquement dans ses missions par le ou les techniciens du Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH).

Il poursuit en indiquant que ce technicien réalisera ces missions à hauteur de 75% de son temps de travail, les 25 % restants seront destinés à piloter le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), dans le cadre d'une nouvelle gestion de ce service en régie.

Pour accompagner ces nouvelles missions, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pourrait financer ce nouveau poste à hauteur de 50% du montant du salaire brut annuel majoré de 30% (aide plafonnée à 120 000€ sur 2 ans) pour les années 2014 et 2015.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse peut financer les frais de mise en place de ce nouveau poste (achat d'équipements bureautiques, petit matériel et équipement personnel, véhicule, ...) à hauteur de 50% (aide plafonnée à 24000€).

L'ensemble de ces cofinancements par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (ainsi que celui de la patrouille équestre sur le Site Classé du Salagou) sont conditionnés pour 2014 au lancement d'une étude d'un plan de gestion de la Lergue aval et en 2015 au lancement des travaux d'entretien de la ripisylve correspondants, ces actions étant en effet une contrepartie attendue et inscrite dans la convention cadre du contrat de rivière par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire la création du poste de technicien de rivière et la sollicitation des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse correspondantes afin d'apporter les financements nécessaires.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le conseil communautaire oui l'exposé de Monsieur GAIRAUD, et après en avoir délibéré,

## A L'UNANIMITE.

**DECIDE** la création d'un poste de technicien de rivière au sein de la Communauté de Communes du Clermontais, selon les conditions énoncées ci-dessus.

**SOLLICITE** des aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin d'apporter les financements nécessaires.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté De Communes du Clermontais.

